

## RESERVATION SEJOUR SKI 2024 MODE D'EMPLOI

Madame, Monsieur,

Cette année, les séjours ski auront lieu du **1<sup>er</sup> au 10 mars 2024** à **Saint-Michel de Chaillol (05)**.  
**60 places pour les 8-12 ans & 50 places pour les 12-17 ans.**

Les jeunes de 12 ans ont la possibilité de choisir le groupe avec lequel ils souhaitent partir (8-12 ans ou 12-17ans).

<b><u>DATES A RETENIR</u></b>	
<p><b>1. Retrait des dossiers administratifs 2024</b> (Fiche Famille + Fiche Enfant) sur <b>www.villes-soeurs.fr</b> ou à la CCVS.</p>	<p><b>A partir du 14 NOVEMBRE</b></p>
<p><b>2. Retour des dossiers administratifs, Fiche « Bon d'acceptation des critères d'admissibilités aux séjours » et des documents</b> par mail (<a href="mailto:enfancejeunesse@villes-soeurs.fr">enfancejeunesse@villes-soeurs.fr</a>) ou à la CCVS. <b>OBLIGATOIRE POUR TOUT LE MONDE.</b></p>	<p><b>Du 14 au 30 NOVEMBRE</b></p>
<p><b>3. Pré-réservation OBLIGATOIRE</b> sur le <b>PORTAIL FAMILLE</b>. <i>Seule la pré-réservation permettra le passage de votre enfant en Commission d'attribution des places.</i></p>	<p><b>Du 5 DECEMBRE (9h) au 19 DECEMBRE (23h59)</b></p>
<p><b>4. Commission d'attribution des places.</b> <i>(Présence uniquement des membres de la commission) Les réponses (« Dossier retenu ou Liste d'attente ») seront communiquées par mail.</i></p>	<p><b>20 DECEMBRE</b></p>
<p><b>5. Retour du « Complément de dossier d'inscription séjour ski 2024 »</b> par mail ou à la CCVS. <i>Uniquement pour les dossiers retenus ayant eu la réponse par mail.</i></p>	<p><b>Jusqu'au 22 JANVIER</b></p>
<p><b>6. Réunion d'information à la CCVS</b> <i>Pour les 2 séjours.</i></p>	<p><b>27 JANVIER – 17h</b></p>

**ATTENTION, les places aux séjours sont attribuées dans l'ordre des pré-réservations effectuées sur le Portail Famille, en respectant la hiérarchisation des critères d'admissibilité par le Service Enfance Jeunesse.**

**Sans pré-réservation faite, entre le 5 décembre (9h) et le 19 décembre (23h59), le dossier de votre enfant ne pourra pas passer en Commission d'attribution des places.**

A partir du 23 janvier, aucun remboursement du coût du Séjour ne sera procédé dans les cas suivants (sauf si l'enfant a pu être remplacé par la CCVS) :

- Désistement d'un enfant ADMIS.
- Dossier incomplet (document manquant = pas de départ)

Tout désistement devra être indiqué par mail à [enfancejeunesse@villes-soeurs.fr](mailto:enfancejeunesse@villes-soeurs.fr), précisant le nom-prénom du jeune et le séjour concerné. A défaut, la famille sera facturée.

**Tarif du Séjour :**

<b>Résidant 28 communes</b>	<b>Extérieur 28 communes (Aucune dérogation possible)</b>
380€	1215 €

**Hierarchisation des critères d'admissibilité :**

<b>Séjour SKI</b>	<b>Séjour ETE</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS</li><li>2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI avec la CCVS</li><li>3. Enfant résidant sur les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS Ski (hors année précédente)</li><li>4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS Ski l'année précédente</li><li>5. Enfant non résidant sur les 28 communes</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS</li><li>2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour ETE avec la CCVS</li><li>3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS ETE (hors année précédente)</li><li>4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS ETE l'année précédente</li><li>5. Enfant non résidant sur les 28 communes</li></ol>

Séjour :  8-12 ans  12-17 ans

Nom et prénom du participant :

## BON D'ACCEPTATION DES CRITERES D'ADMISSIBILITES AUX SEJOURS

Je soussigné(e) ....., responsable légal de ..... atteste avoir pris connaissance :

- des critères d'admissibilités des places pour les séjours organisés par la Communauté de Communes des Villes Sœurs et m'engage à les accepter.

*Cocher le critère qui correspond à la situation de mon enfant*

<b>Hierarchisation des critères d'admissibilité :</b>		
	<b>Séjour SKI</b>	<b>Séjour ETE</b>
<input type="checkbox"/>	1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS	1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS
<input type="checkbox"/>	2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI avec la CCVS	2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour ETE avec la CCVS
<input type="checkbox"/>	3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS Ski (hors année précédente)	3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS ETE (hors année précédente)
<input type="checkbox"/>	4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS Ski l'année précédente	4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS ETE l'année précédente
<input type="checkbox"/>	5. Enfant non résidant sur les 28 communes	5. Enfant non résidant sur les 28 communes

- du fait qu'un dossier rendu complet avant la commission d'attribution des places peut ne pas être admis et être sur Liste d'attente.
- qu'à partir du 23 janvier, je serai redevable de l'intégralité du coût du Séjour pour tout désistement d'un dossier ADMIS n'ayant pu être remplacé par la CCVS ou pour l'absence d'un document.

Date :

Nom-Prénom du responsable légal :

Signature :

